

Fédération Française de Natation

Reconnue d'utilité publique (Décret du 7 juillet 1932)



ERFAN

Comité de Champagne-Ardenne



ECOLE REGIONALE DE FORMATION AUX ACTIVITES DE LA NATATION



Juin 2008

Note importante

Le Comité régional Champagne Ardenne de Natation souhaite donner une impulsion nouvelle à l'Ecole régionale de Formation aux Activités de la natation.

A ces fins elle reprend l'essentiel du document élaboré en 2003 par le Comité régional en charge des affaires de la région; Comité dirigé alors par Guy SABATIER et qui crée l'ERFAN.

Vous trouverez donc des références datant de cette période. Elles seront reprises dès que le comité actuel en aura décidé ainsi
(Juin 2008).

*Document issu de la présentation-type de Christian FARGEAS
CTR Nord Pas de Calais
Au Congrès
De
la FEDERATION FRANCAISE de NATATION
À
Orléans du 9 au 11 novembre 2002*

-oOo-

Persuadé que la formation est un outil structurant, source de progrès et créateur d'emploi...

Le Comité Champagne Ardenne de Natation a décidé de créer une **École Régionale de Formation aux Activités de la Natation** afin de mieux répondre aux besoins de ses clubs et ainsi aborder les enjeux de société de façon plus cohérente.

Par la création de cette école, le Comité régional devient **organisme de formation**.

SOMMAIRE

- 1 : La philosophie générale
- 2 : Présentation générale de l'E.R.F.A.N.
 - Échéancier
 - Objectifs
 - Siège, Secrétariat, Sigle
 - Budget
 - Contraintes et solutions envisagées
- 3 : Statut et organisation
 - L' élu chargé du suivi
 - Le responsable pédagogique
 - La secrétaire de l'ERFAN
 - Les chargés de mission
- 4 : Place, Rôle et Fonction des différentes instances régionales
 - Le Comité directeur régional
 - Le Directoire de l'E.R.F.A.N.
- 5 : Les activités proposées
- 6 : La Communication
- 7 : Les perspectives de développement

1ère partie : **La Philosophie Générale**

La création d'une Ecole Régionale de Formation s'inscrit dans la **politique nationale** de la Fédération Française de Natation et se décline au travers **des directives élaborées par la Direction Technique Nationale**.

Par cette création, le Comité régional de Champagne Ardenne :

- **Concours à la mission de Service public** du mouvement sportif concernant la formation mais aussi l'emploi, la structuration du territoire, le développement des pratiques, l'intégration sociale....
- **accompagne ses clubs** dans l'organisation des pratiques et la professionnalisation de leur encadrement.
- **répond aux besoins de ses** pratiquants en leur permettant de bénéficier des mesures en faveur de la formation, de l'emploi et de l'insertion professionnelle.
- **Établit, entretient et renforce ses relations** avec ses partenaires institutionnels : C.R.E.P.S., Universités, Conseil régional....

➤ **ECOLE**

ENJEU

- Enjeu Institutionnel : positionner le Comité Régional comme organisme de formation face aux institutionnels.
- Enjeu économique : entrer dans les méandres de la Formation Professionnelle.
- Enjeu d'identité : devenir ou redevenir les « propriétaires » de nos formations.

➤ **REGIONALE**

RESSOURCES

- Accéder aux financements multiples.
- Dégager des ressources suffisantes pour s'autofinancer et investir.
- Dégager des bénéfices permettant de mettre en place des formations accessibles à tous.
- Aider à pérenniser les emplois dans les comités et les clubs.

➤ **FORMATION**

FEDERATEUR

- Fédérer autour de l'E.R.F.A.N. des partenaires.
- Conventionner des actions avec ces partenaires.
- Rassembler tous les acteurs autour d'un projet de formation.

➤ **ACTIVITES**

ADAPTABILITE

- S'adapter à la demande des clubs et des différents publics.
- S'adapter à la demande des différentes institutions.
- S'adapter à l'évolution de l'environnement.
- Liberté de la mise en œuvre des formations souhaitées.

➤ **NATATION**

NOTORIETE

- Affirmer un « savoir faire » fédéral.
- Afficher l'identité fédérale dans l'ensemble des formations.
- Construire un label qualité de nos formations.

L'E.R.F.A.N. Champagne Ardenne s'engage

- à mettre en œuvre, au niveau régional, les Directives techniques nationales de la F.F.N.
- à respecter le cadre de fonctionnement élaboré par le Directoire et approuvé en Comité directeur régional FFN
- à transmettre à la FFN et au Comité régional, en début de saison, le plan annuel de formation et les bilans en fin d'exercice.

2ème partie : PRESENTATION GENERALE

Historique

26 septembre 2003 : Présentation sommaire du dossier en Comité directeur.

Fin novembre 2003 : Présentation d'un dossier affiné au Directeur régional de la Jeunesse et des sports (Déclaration de principes et Dossier général) et avis sur le dossier auprès de la Direction Technique Nationale.

10 janvier 2004 : Validation par le Comité directeur du document officiel en Assemblée générale annuelle.

15 janvier 2004 : Officialisation de la structure auprès des autorités compétentes :

- Préfecture.
- Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.
- Direction Régionale Jeunesse et Sport.

Courant 1^{er} trimestre 2004 : 1ère ébauche et proposition de contenus élaborés par l'Equipe technique régionale et approuvés en Comité directeur.

Septembre 2004 : Ouverture officielle de la structure.

Echéancier 2008

1^{er} juin 2008: Une nouvelle secrétaire est embauchée au Comité régional avec une mission administrative de suivi des dossiers sur la base d'un temps partiel.

Courant juin 2008 : Rénovation de l'ERFAN. Le Comité directeur régional se prononce sur la nouvelle organisation.

Fin 2008: L'ERFAN réuni son premier Directoire.

Objectifs

•A court terme :

- Positionner rapidement le Comité Régional Champagne Ardenne comme un organisme de formation aux Activités de la Natation.
- S'engager comme partenaire auprès des institutions gérant la Formation Professionnelle (Conseil Régional, AGEFOS PME, CNFPT...).
- Resserrer les liens existants avec les partenaires de la F.F.N. (F.A.A.E.L., F.F.H., U.N.S.S. ...).
- Créer des relations de partenariat avec d'autres institutions (Collectivités, Education Nationale, Universités ...).

•A moyen terme :

- Conforter l'embauche d'une secrétaire chargée en partie du suivi des dossiers ERFAN au sein du Comité Régional et pérenniser cet emploi en dégagant des ressources financières propres.

•A long terme :

- Proposer, développer et diversifier les activités de formation en permettant l'accès au plus grand nombre.

Siège, secrétariat, sigle.

Le siège social est celui du Comité régional de Natation.

Pour ce qui est des bureaux et du personnel administratif, le lieu de l'ERFAN est actuellement celui du Comité régional.

Il est créé un sigle de l'E.R.F.A.N. comme signe de reconnaissance. Ce dernier sera associé à celui du Comité régional FFN. Un courrier spécifique à entête sera élaboré ainsi qu'un certain nombre de documents administratifs.

Budget prévisionnel

Le Comité régional Champagne Ardenne est conscient des coûts inhérents à chaque formation.

Chaque année, un budget prévisionnel est établi et approuvé lors de l'Assemblée générale du Comité, ainsi que le compte d'exploitation de l'exercice écoulé.

Il devra donc s'organiser afin que les sommes excédentaires permettent dans un premier temps à pérenniser l'emploi créé. Il mettra en relief dans les prévisionnels financiers avancés cet aspect des choses. Ainsi, l'E.R.F.A.N. Champagne Ardenne aura pour objectif premier, l'obligation de rentabiliser les emplois qu'elle aura elle-même créés.

Contraintes et solutions envisagées

•Difficultés prévisibles

- Information et communication aux candidats habitués à se renseigner auprès du Service Public de Formation à la DRDJS.
- Traitement, Suivi administratif et financier.
- Candidature avec prise en charge de l'employeur (OPCA).

•Solutions envisagées

- Brochure d'information disponible dans les Services extérieurs de l'Etat (DRDJS et DDJS)
- Bulletins d'informations du Comité Régional et site régional actif.
- Municipalités et piscines.
- A.N.P.E et Missions Locales.
- Universités
- Convention avec l'A.N.P.E.
- Convention avec le Conseil Régional.
- Convention avec les employeurs.

3^{ème} partie : **STATUTS - ORGANISATION** Administration de l'E.R.F.A.N

L'E.R.F.A.N. n'a pas de statut particulier car elle dépend du Comité Régional. Cette structure fonctionne sur le document référence officiel adopté en Comité Directeur régional, et ne peut être modifié que par ce même Comité Directeur sur la demande expresse de la majorité de ses membres et à la convocation du Président régional et/ou sur demande du Coordonnateur pédagogique.

Le **Président de l'E.R.F.A.N.**, en terme institutionnel, est le Président du Comité Régional mais il peut déléguer cette responsabilité. Il peut assister à toutes les réunions de l'ERFAN.

L'ERFAN est géré par un « Directoire ». Ce Directoire est composé :

- Du Président du Comité régional
- De l'élu régional chargé du suivi de la structure
- Du coordonnateur pédagogique de l'Ecole
- De la secrétaire chargée du suivi administratif
- Du trésorier du Comité chargé du suivi de l'ERFAN
- De personnes qualifiées désignée en fonction des dossiers à traiter

Ce « Directoire » se réunit une fois par mois, coordonne les actions et assure le suivi.

Les missions de l'École régionale de formation sont décidées en Comité directeur régional sur propositions de l'Équipe technique régionale. Le « Directoire » aide l'ETR dans sa démarche de réflexion et est chargé de la mise en œuvre des décisions prises.

Le Responsable pédagogique (Coordonnateur pédagogique)

Il présente chaque année en collaboration avec l'élu chargé du suivi de l'ERFAN, lors de l'Assemblée générale du comité, un rapport d'activités. En tant que

Coordonnateur, il reçoit du Comité Directeur délégation de signature pour la bonne marche de l'ensemble. Pour ce qui est des aspects financiers, ces derniers restent du ressort du trésorier du Comité régional. Toutefois, le Coordonnateur pédagogique a accès à toutes pièces comptables de l'École régionale de formation.

Ses missions seront :

- De s'assurer de la conformité des actions au regard des textes réglementaires régissant la formation professionnelle.
- D'organiser le fonctionnement de l'E.R.F.A.N.
- D'exécuter les décisions du Directoire.
- D'assurer, en collaboration avec l'élu chargé du suivi de l'ERFAN et avec le trésorier,
 - ✓ Le conventionnement et le suivi des organisations financières
 - ✓ Le conventionnement avec les autres organismes de formation
 - ✓ Le suivi administratif notamment les contrats avec les stagiaires
 - ✓ L'élaboration du bilan financier et pédagogique
 - ✓ Le suivi administratif, financier et comptable
 - ✓ Les comptes rendus des réunions du Conseil d'administration.

L'élu chargé du suivi de l'ERFAN

C'est un élu chargé par le Président régional FFN du suivi de la structure. Son travail consiste à :

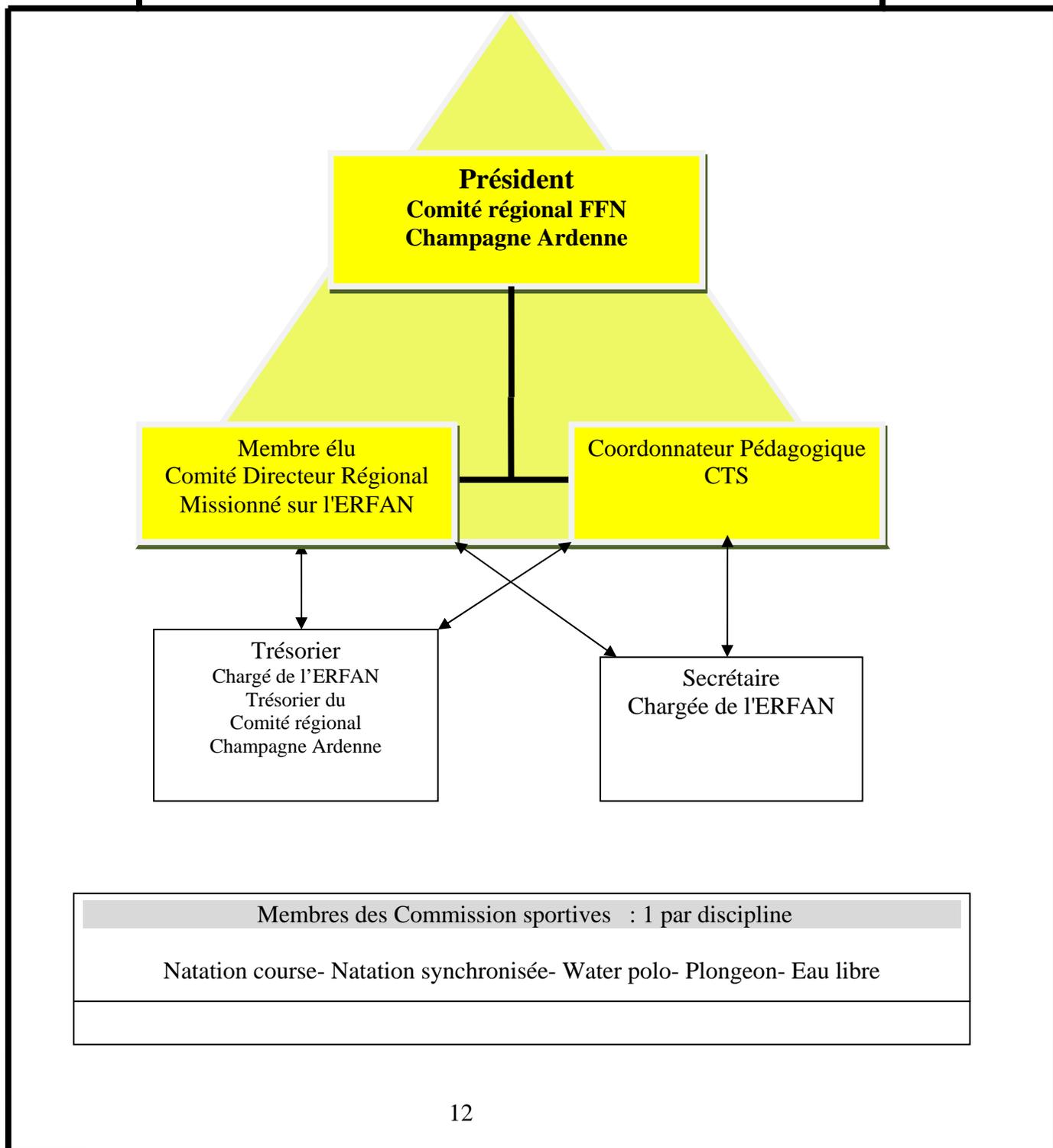
- Contrôler le travail administratif et assurer le suivi des formations avec le responsable pédagogique.
- Préparer les comptes rendus qui seront présentés lors des réunions du Comité directeur régional.



ORGANIGRAMME ERFAN



DIRECTOIRE DE L' E.R.F.A.N.



4^{ème} partie **PLACE, ROLE ET FONCTION DES DIFFERENTES INSTANCES REGIONALES** (Articulation)

Le Comité directeur régional

Gère les affaires du Comité régional. Son Président est membre de droit de toutes les structures régionales relevant de sa responsabilité.

L'ERFAN et son Directoire

Structure intégrée au Comité régional avec pouvoir de décision pour les actions de formation dans le cadre des missions qui lui ont été confiées par ce Comité. Il est présidé par le Président du Comité régional. En dehors du Président, l'ERFAN est représentée en Comité directeur régional par son élu chargé du suivi de la structure, du trésorier régional et du coordonnateur pédagogique (CTS). L'ERFAN rend compte en assemblée régionale annuelle de ses actions et fait valider, en début de saison, par le Comité directeur, **le plan annuel prévisionnel de formation.**

Identification de la structure (fiche signalétique)

Comité régional de Champagne Ardenne

Adresse : 2, rue Grenet Tellier 51000 Châlons en Champagne

Numéro de téléphone : 03.26.70.58.59.

Personnes à contacter : Président Comité Régional : Jean Louis STEVENIN
Elu chargé du suivi: Guy SABATIER
Coordonnateur pédagogique : Michel BAILLON

Nom de l'organisme de formation :

ERFAN - COMITE DE CHAMPAGNE ARDENNE DE NATATION

Adresse si différente de celle du Comité : Pas actuellement

Numéro de téléphone si différent de celui du Comité : Pas actuellement

Numéro de déclaration comme organisme de formation : En cours

Structure juridique : Association loi de 1901

Responsable pédagogique : MICHEL BAILLON

Fonction du (des) CTR au sein de l'E.R.F.A.N : Direction pédagogique

Nom et fonction des membres du Directoire

Président :	Jean Louis STEVENIN
Secrétaire Général Comité :	Coralie NAUTREZ
Secrétaire délégué(e) ERFAN :	Reine LESAGE
Trésorier Général Comité :	Yves SEGUIN
Conseillers Techniques Régionaux :	Michel BAILLON et Alain HERMITTE
Élu CR chargé du suivi (Chargé de mission) :	Guy SABATIER
Représentant Natation courses et Eau libre :	A pourvoir
Représentant Water-polo :	A pourvoir
Représentant Natation synchronisée :	A pourvoir
Représentant Plongeon :	A pourvoir

5ème partie : Les ACTIVITES PROPOSEES par L'ERFAN Champagne Ardenne

•AVANT la création de l'E.R.F.A.N.

- Les formations d'officiels.
- Les formations de cadres fédéraux.

•APRES la création de l'E.R.F.A.N.

- Les formations d'officiels.
- Les formations de cadres fédéraux (formation fédérale).
- Les futures formations Jeunesse et Sport (DE et DES)
- Les formations de dirigeants.
- La formation au BEESAN puis au BP JEPS Activités aquatiques (contribution).
- Les formations continues des cadres.
- Les formations préparatoires au BEESAN des athlètes régionaux.
- La formation des responsables (cadres et évaluateurs) de l'ENF (Ecole de Natation Française).
- Les formations des cadres des nouvelles pratiques (Nager-Forme-Santé, Natation de 0 à 6 ans, maternité, etc...
- Autres formations.

Les formations d'officiels

- Formations **initiales** d'officiels dans les 4 disciplines (Natation Course, Water-Polo, Natation Synchronisée et Eau Libre).
- Formations **continues** d'officiels dans les 4 disciplines (Natation Course, Water-Polo, Natation Synchronisée et Eau Libre).
- Formations initiales des jeunes juges **UNSS**.

Les formations de cadres

- Formation fédérale (Brevets fédéraux du BF1 au BF5) en Natation Course, Natation Synchronisée, Water-polo, Plongeon).
- Contribution aux Formations d'Etat du:
 - BP aquatique
 - Diplôme d'Etat de Natation (DE)

•Diplôme d'Etat supérieur (DES)

Les formations de dirigeants

- Gestion des associations.
- Fiscalité des associations.
- Le club FFN et l'ENF.
- Le F.N.D.S.
- Le suivi médical des sportifs.
- Plan marketing des clubs...

Formation au B.E.E.S.A.N. modulaire

- Préformation et préparation à l'examen.
- UF2.1. Enseignement de la Natation.
- U.F.2.2. Enseignement spécialisé.
- U.F.3. Entraînement.
 - (Natation Course, Water-polo, Natation Synchronisée).

Formation continue des cadres

- Formation réservée à l'Equipe Technique Régionale et aux cadres techniques des clubs régionaux.
- Mise à jour des connaissances techniques.
- CAEPMNS. selon les directives des services de l'Etat
- Réflexion sur les programmes.
- Formation des professeurs d'EPS.
- Préparation physique.

Formation préparatoire au BEESAN des athlètes régionaux

- Formation secouriste (PSC1 et 2, PSE1 et 2, BNS, BNSSA...).
- Formation d'officiel (initiation, officiel C, B, A).
- Formation à l'entraînement (Brevets fédéraux).
- Préparation au BEESAN et au BP.

Autres formations

- Des formations à la demande des clubs
- Des formations à la demande du Comité Régional
- Des formations à la demande des institutionnels ou d'autres fédérations.

6ème partie : La COMMUNICATION avec les CLUBS

L'E.R.F.A.N. vers les CLUBS

- Une enquête sur les besoins des clubs en termes de formation.
- Un site régional qui recense l'ensemble des formations mises en place par l'E.R.F.A.N.
- Un bulletin de liaison complémentaire aux actions.

Les CLUBS vers l'E.R.F.A.N.

- Les réponses à l'enquête sur les besoins en formation.
- Le retour des fiches d'inscriptions aux différents modules de formation.
- Des besoins spécifiques exprimés.

Enquête sur les besoins en formation

Les problèmes révélés

- Les activités para-commerciales des clubs.
- La professionnalisation des clubs.
- La pérennisation des emplois jeunes.
- Le poids social des clubs
- La qualification de l'encadrement
- Le manque d'intérêt des MNS aux activités des clubs

Les réponses de l'E.R.F.A.N.

- Formation sur la fiscalité des associations.
- Aider les clubs à professionnaliser (aide technique)
- Formation emploi Jeunes et plan de développement des clubs.
- Formation sur le projet de club (approche marketing)
- Formation continue en fédérant les clubs vers le même organisme collecteur de la Formation Professionnelle. Formation Régionale « à la carte » pour les bénévoles.
- Intervention de l'E.R.F.A.N. dans les C.A.E.P.M.N.S.

7ème partie : Les PERSPECTIVES de DEVELOPPEMENT

- Se positionner dans le dispositif « Brevet Professionnel »
- Prendre, au compte de l'E.R.F.A.N., les C.A.E.P.M.N.S.
- Conventionner les clubs employeurs avec un Organisme Collecteur de la Formation Professionnelle.
- Mettre en place une formation « fédérale-régionale » qui corresponde aux besoins URGENTS des clubs.
- Participer à l'accompagnement de la professionnalisation des clubs